

Formation IOBSP 7 h Crédit immobilier

Formation continue IOBSP en crédit immobilier, 7 heures

7 heures Durée	FOAD Asynchrone	69 € Tarif net de taxe	12 mois Accès
--------------------------	---------------------------	----------------------------------	-------------------------

BLOCS DE COMPÉTENCES

M1	Prise en main, puis ce qui change le 20 novembre 2026 pour un intermédiaire en crédit immobilier Citer les textes de la réforme et leur date d'entrée en vigueur · Appliquer la règle des 7 heures par année civile, et la durée suffisante en crédit à la consommation	1 h
M2	Information avant le contrat : FISE, explications adéquates, mise en garde, service de conseil Remettre la FISE et en garder la preuve · Donner des explications adéquates et formuler la mise en garde	1 h
M3	Solvabilité de l'emprunteur Réunir la situation financière et les besoins de l'emprunteur · Évaluer la solvabilité et en garder la trace	1 h
M4	Les chiffres du crédit : TAEG, coût total, tableau d'amortissement Lire et expliquer le TAEG et le coût total du crédit, et vérifier le taux de l'usure · Lire un tableau d'amortissement	1 h
M5	Garanties et assurance emprunteur : déliaison, garantie équivalente, AERAS Présenter les garanties du crédit · Expliquer les risques couverts par l'assurance emprunteur	1 h
M6	Bonne conduite et rémunération : connaissance du client, loyauté, conflits d'intérêts Proposer un crédit adapté à la situation de l'emprunteur · Appliquer l'exigence de loyauté	1 h
M7	Surendettement, contrôles et sanctions (ACPR, DGCCRF), rappel LCB-FT, contrôle final Repérer une situation de surendettement · Situer les compétences de l'ACPR et de la DGCCRF	1 h
TOTAL	7 modules · 31 leçons · 8 QCM	7 h

Objectif. Consacrer les sept heures de formation continue que l'article 2 de l'arrêté du 9 juin 2016 fixe par année civile pour les opérations de crédit immobilier, et maintenir ses compétences juridiques, économiques et financières en prenant en compte les changements de la législation et de la réglementation applicables, dont ceux du 20 novembre 2026.

Modalités. FOAD asynchrone, article D. 6313-3-1 du code du travail. Vidéos courtes, supports écrits, cas pratiques et QCM sur la plateforme Teachizy. 100 % en ligne, à votre rythme. Assistance par écrit : contact@iobsp7.fr, du lundi au vendredi de 10 h à 17 h.

Sanction. Livret de formation, avec en annexe les résultats du contrôle des compétences, et attestation signée par la personne responsable de la formation, remis à l'issue de la formation (code de la consommation, article D. 314-26). Attestation vérifiable en ligne par QR code. Aucune certification ni titre professionnel n'est délivré.

Accessibilité. Référente handicap : Vanessa CHABOZ, contact@iobsp7.fr. Toute demande d'aménagement est étudiée sous 5 jours ouvrés.

Public. Intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) qui distribuent du crédit immobilier et leurs personnels, personnels des prêteurs qui élaborent, proposent, octroient ou conseillent des crédits immobiliers, et personnes qui les dirigent ou les encadrent directement. Prérequis : aucun.

Évaluation. QCM de positionnement de 15 questions à l'ouverture, non noté. QCM de 10 questions à la fin des modules 1 à 6 : au-delà de 70 % de bonnes réponses pour passer à la suite, tentatives illimitées. Le module 7 se termine par le QCM final de 30 questions, dont les 10 du module 7, réussi au-delà de 70 % de bonnes réponses, tentatives illimitées. Résultats reportés en annexe du livret. Assiduité établie par le temps passé et le relevé de connexion.

Accès. Précommande : pour toute inscription enregistrée avant le 20 novembre 2026, date d'entrée en vigueur de la réforme, les identifiants sont adressés et l'accès est ouvert le 20 novembre 2026. Ensuite, accès dès la confirmation du paiement. Plateforme ouverte 12 mois.

Qualité. Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

IOBSP 7 · HNC SAS, 26 rue Bosquet, 75007 Paris · SIREN 985 221 324 · Déclaration d'activité n° 11757465675, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.